

COMMENT FAIRE GRÈVE SALARIÉ·E DU PRIVÉ

1

Un syndicat a déposé un avis de grève au plan national ou au niveau de la branche professionnelle

NON

OUI

Pas besoin d'avis de grève à l'employeur

2

Un syndicat ou un groupe de salarié·e·s a déposé un avis de grève me concernant

NON

OUI

Je peux faire grève

3

Avec au moins un·e autre salarié·e, je signe ou fais signer et envoie un courrier à la direction de l'entreprise afin de lister les revendications professionnelles associées au mouvement

Des questions ? Besoin d'aide, de conseils ? Contacte la CGT

**Contact CGT 46 : 05 65 35 08 56 -
ud46@cgt.fr - www.lacgt46.fr**